Consignes de candidature
Appel à Projets de Recherche en Soins Primaires[1] inter-régional
ReSP-Ir 2022 – GIRCI Est

INSTRUCTIONS :

- Le dossier doit être déposé complet (liste des pièces obligatoires qui complètent la lettre d'intention)
- Le format et les consignes de soumission doivent être respectés
- Tous les champs de la LI présents doivent être complétés pour la recevabilité du projet.
- Le candidat doit se rapprocher de structures de recherche ou établissement promoteur (établissement de santé, université, établissement public à caractère scientifique et technologique…) pour obtenir tous les documents types nécessaires (protocole…) conformes aux exigences réglementaires et conseils pour l'élaboration budgétaire des projets. Une liste de contact potentiel (non exhaustive) est jointe au point II du présent document.
- Toutes les pièces composant un dossier de candidature doivent être adressées à la coordination du GIRCI Est (aap@girci-est.fr et nathalie.portier@chu-dijon.fr) par les établissements ou structures coordinatrices ou promotrices de façon groupée avant l'échéance suivante :

Lettre d'intention : mardi 13 décembre - 14 heures

I– Liste des pièces obligatoires qui complètent la lettre d'intention

☐ Liste des pièces (compléter le document ad'hoc)

☐ Lettre d'intention 2022, format DGOS
☐ CV du coordonnateur scientifique
☐ Attestation d'engagement du méthodologiste
☐ Liste des centres d'inclusions/participants
☐ Engagement des représentants légaux du coordonnateur scientifique et de(s) la structure(s) en charge de la coordination administrative, réglementaire et financière du projet (promotion)
☐ 5 articles maximum justifiant l'intérêt du projet au niveau national / international

[1] ***Les soins primaires*** *englobent les notions de premier recours, d'accessibilité, de coordination, de continuité et de permanence des soins. Les soins primaires constituent la porte d'entrée dans le système qui fournit des soins de proximité, intégrés, continus, accessibles à toute la population, et qui coordonne et intègre des services nécessaires à d'autres niveaux de soins. S'ils sont le premier contact des patients avec le système de soins, les soins primaires sont également structurant pour la suite du parcours du patient au sein du système de santé.*

Le cas échéant, facultatif :
☐ Attestation de formation aux BPC de moins de 3 ans

II– Contacts de structure support de la recherche interrégionale

Etablissement	Contact - Coordonnées
GIRCI Est	**Nathalie PORTIER** aap@girci-est.fr 03 80 29 50 08
CHU de Besançon	**Ingrid Tissot** itissot@chu-besancon.fr 03.81.21.84.27
CHU Dijon Bourgogne	**Maud Carpentier** recherche@chu-dijon.fr 03.80.29.56.18
CHRU de Nancy	**Véronique Saunier** cci@chru-nancy.fr 03 83 15 52 85
CHR Metz-Thionville	**Nadia Ouamara** n.ouamara@chr-metz-thionville.fr 03 87 55 77 52
CHU de Reims	coordinationRC@chu-reims.fr
HU de Strasbourg	**Anne Brandenberger** anne.brandenberger@chru-strasbourg.fr 03.88.11.52.66
Centre Georges François Leclerc	**Aurélie Bertaut** abertaut@cgfl.fr
Institut de cancérologie Strasbourg Europe	**Valérie Sartori** v.sartori@icans.eu
Institut de cancérologie de Lorraine	**Marie-Aude Herman** m.herman@nancy.unicancer.fr

III– Portage des projets

Le dépôt et le portage associent systématiquement dès la lettre d'intention :

- un **binôme en charge des aspects scientifiques :** un acteur des soins primaires **et** un acteur de la recherche d'une autre structure de recherche (établissement de santé, Université , établissement public à caractère scientifique et technique…)
- et un promoteur, en charge de la gestion administrative, réglementaire et financière (promotion et assurance qualité au sens du L1121-1 et suivants du CSP). La promotion peut être portée par la structure de l'un ou l'autre, ou par une tierce structure, sous réserve de **l'engagement conjoint** des responsables légaux des structures impliquées.

Tout personnel en activité libérale ou salarié d'une structure (centre de santé, maison de santé, pôle de santé, CPTS, institut de recherche, …) peut donc solliciter une (ou plusieurs) autres structures pour porter un projet et en assurer la promotion, la gestion financière, sous réserve de **l'engagement conjoint** des responsables légaux de la structure à laquelle il appartient et de la structure sollicitée.

IV– Procédure de sélection et suivi du projet

L'éligibilité administrative des dossiers sera évaluée à chaque étape et dès réception par un comité *ad hoc*. Tout dossier incomplet, non correctement renseigné, ne répondant pas aux critères d'éligibilité administrative ou adressé hors délai à la coordination du GIRCI Est sera déclaré irrecevable. Il ne sera pas examiné par la Commission Scientifique Interrégionale.

Le processus de sélection se fait en **trois étapes** :

1. **Présélection sur lettre d'intention :**
   - Validation de l'éligibilité du dossier en comité *ad hoc* ;
   - Jury de présélection par la Commission Scientifique Interrégionale (CSIRC) sur lettre d'intention, CV et publications

   L'investigateur peut récuser un établissement ou expert potentiel en le désignant lors du dépôt de la lettre d'intention.

2. **Sélection des projets complets :**
   - Validation de l'éligibilité du dossier en comité *ad hoc* ;
   - **Triple Expertise** méthodologique et scientifique externe à l'inter-région Est ;
   - Evaluation et sélection des projets complets en jury de la CSIRC ;

3. **Validation par la DGOS**

   Le GIRCI Est soumet à la DGOS les projets sélectionnés qu'il souhaite voir financés. Après validation du mode de sélection, la DGOS valide la liste des projets en fonction de leur conformité aux orientations définies dans la note d'information.

Critères d'évaluation principaux :

- Caractère structurant et impact du projet sur la dynamique de **coopération interrégionale** entre acteurs des soins primaires et structures de soutien à la recherche concourant à la mise en œuvre des soins primaires sur un territoire, et au décloisonnement de la recherche
- Qualité et capacité du porteur à coordonner et mener un projet ;
- Méthodologie et faisabilité ;
- Qualité scientifique du projet justifiant de l'amélioration des prises en charge des patients et de la performance du système de santé.
- Potentiel de valorisation des résultats permettant d'obtenir des données apportant un haut niveau de preuve et retombées attendues

Les résultats des évaluations sont notifiés aux candidats, destinataires également des expertises externes, **après validation de la procédure et de la sélection par la DGOS** selon les orientations définies dans l'instruction.

Le suivi des projets retenus s'appuie sur un découpage en phases de leur déroulement et conditionne leur financement en cinq tranches, adapté à l'avancement de la recherche.

La délégation de la tranche de financement ainsi fondée sur la production des éléments attestant la finalisation d'une phase, est effectuée par les GIRCI**,** conformément à la note d'information.

Pour demeurer éligibles au financement accordé, les projets retenus doivent obligatoirement être inscrits sur le **site ClinicalTrials.gov** ou sur un registre compatible. Les données de ce registre devront être tenues à jour.

Les publications ainsi que toute action de communication résultant des projets financés dans le cadre de cet appel à projets doivent clairement identifier l'établissement de santé, le GCS, la maison ou le centre de santé coordonnateur et doivent obligatoirement mentionner le nom du programme, porter la mention du soutien du ministère chargé de la santé.: "This study was supported by a grant from the French Ministry of Health (acronyme du programme, année du programme, n° d'enregistrement : exemple AAP ReSP-Ir EST – 2022 XXXX)".